



« A.L.M » Amicale des Loisirs Martiaux

Siège Social : Argos « ALM » (Mairie Annexe) 17 Avenue de Villepreux 78340 Les Clayes sous-bois
N° d'enregistrement Préfectoral : W784003026 SIREN : 75215532500018

QR code : Site internet ALM

Autorisation parentale pour la pratique sportive d'un enfant mineur « A partir de 16 ans »

Je soussigné(e) : -----

Agissant en qualité de père mère

Tél. : Portable :

Adresse :

Adresse email :

Autorise mon enfant :

Nom :

Prénom :

Portable de l'enfant :

Adresse email de l'enfant :

A pratiquer au sein de **L'AMICALE DES LOISIRS MARTIAUX** à l'une ou plusieurs des séances suivantes :

- Bien-être
- A.C.M « A.C.M. : Assouplissement – Contrôle - Maîtrise »
- Arts Martiaux Loisirs

Autorisations « rayer les mentions inutiles »

« J'autorise ». « Je n'autorise pas », les responsables de l'association à prendre toute disposition en cas d'accident et d'hospitalisation éventuelle.

En cas d'autorisation, je dégage l'association de tout accident qui pourrait survenir de ce fait.

En cas de non-autorisation, je dégage l'association de tout accident qui pourrait survenir de ce fait.

« J'autorise ». « Je n'autorise pas » mon enfant à se rendre aux séances et à en revenir seul.

En cas d'autorisation, je dégage l'association de tout accident qui pourrait survenir de ce fait.

En cas de non-autorisation, je m'engage à accompagner et à venir rechercher mon enfant aux séances.

Je reconnais avoir pris connaissance, reçu et rempli tous les documents nécessaires à l'inscription de mon enfant et m'engage à m'y conformer, à savoir :

Le règlement intérieur de l'ALM

La fiche d'inscription

Les assurances facultatives

Calendrier et Horaires des séances A.L.M

Dojo du Gymnase Thierry Gillardi	Mercredi	Samedi
	Bien-être : 19h30 - 20h30	A.C.M : 09h00 - 10h30
Arts Martiaux : 20h30 - 22h00	Arts Martiaux : 10h30 - 12h30	

L'autorisation parentale transmise à l'Association ALM implique l'acceptation tacite du règlement intérieur de l'ALM
Et que soient publiés toutes photos individuelles ou collectives prises lors d'activités de l'association où figurerait l'enfant.
Il est toutefois possible de s'y opposer en le signifiant par un courrier adressé à l'Association « A.L.M »

Fait à : Les Clayes sous- bois, le / /

Signature du responsable légal